MON ESPACE SANTÉ, LE DMP, LA MSSanté, MODE D'EMPLOI

Depuis l'été 2022 **tous les assurés sociaux, sauf ceux qui s'y sont opposés (moins de 2%), disposent d'un profil Mon espace santé.** Ainsi quasiment tous vos patients en ont un, et vous pouvez désormais utiliser ce service pour échanger simplement avec eux des documents et des informations de façon sécurisée. **Mon espace santé a pour objectif d'aider les patients à mieux gérer leur suivi médical et à être davantage acteurs de leur santé.**

MON ESPACE SANTÉ, C'EST LE NOUVEAU CARNET DE SANTÉ NUMÉRIQUE DES PATIENTS

Avec Mon espace santé, chaque patient dispose de 4 fonctionnalités :

- un **dossier médical** contenant son profil médical qu'il peut renseigner lui-même (vaccinations, ordonnances, traitements, allergies, antécédents, etc.) et ses documents de santé, dont son Volet de Synthèse Médicale (VSM) alimenté par son médecin traitant ;
- une **messagerie de santé** permettant d'échanger des informations et des documents de manière sécurisée et confidentielle avec ses professionnels de santé ;
- un **catalogue de services et d'applications de santé**, sélectionnés pour leur fiabilité et leur pertinence. A terme ces services pourront enrichir les données de Mon espace santé si le patient les synchronise avec son profil ;
- et bientôt un **agenda médical** pour centraliser ses rendez-vous, ainsi que ses rappels de dépistage et de vaccination.

Les données de Mon espace santé sont alimentées par :

- les **professionnels de santé, les établissements de santé ainsi que les structures sociales et médico-sociales**, qui peuvent y déposer les documents en lien avec les soins et examens réalisés. Le **pharmacien** peut notamment y indiquer les vaccinations ou déposer les fiches bilan élaborées à l'issue d'un accompagnement pharmaceutique ;
- le **patient**, qui peut renseigner son profil médical et ajouter tous les documents ou informations qu'il juge utiles pour son suivi ;
- l'**Assurance Maladie** qui verse automatiquement l'historique des soins remboursés et les attestations de vaccination COVID.

POUR UTILISER MON ESPACE SANTÉ, C'EST SIMPLE

Le patient se rend sur : **www.monespacesante.fr** depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Il peut également télécharger l'application **Mon espace santé** sur les stores.

Pour utiliser le service, les patients doivent se rendre une première fois sur Mon espace santé et activer leur profil. Pour cela ils ont besoin uniquement de leur carte Vitale. En cas de questions ou de difficultés, les patients peuvent joindre un conseiller par téléphone : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Télécharger dans l'App Store

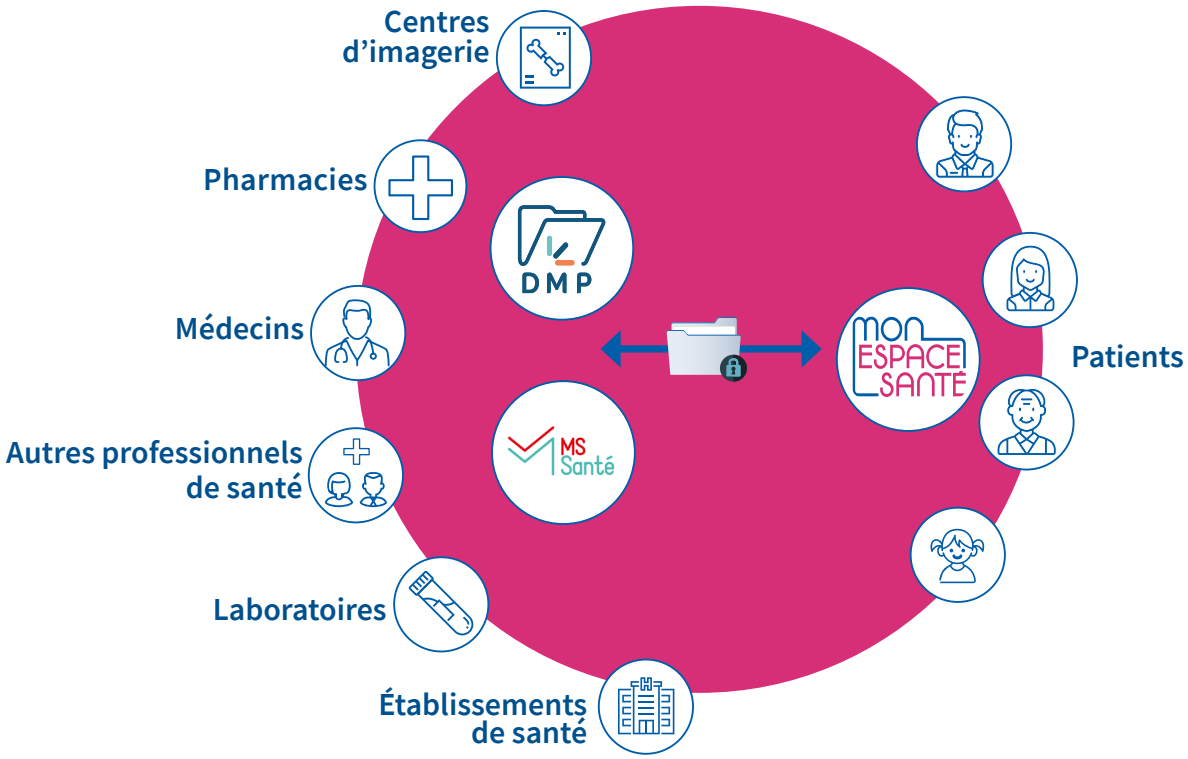
DISPONIBLE SUR Google Play

3422 Service gratuit + prix appel

DES SERVICES INTERCONNECTÉS POUR UNE MEILLEURE CIRCULATION DE L'INFORMATION

Tous les professionnels du médical, du social ou du médico-social sont parties prenantes de Mon espace santé. Ils alimentent directement les dossiers médicaux des patients à partir de leurs logiciels métier DMP compatibles, ou à défaut via le webservice dmp.fr. Ils peuvent échanger avec leurs patients *via* leurs messageries sécurisées habituelles MSSanté.

Mon espace santé est directement relié aux services professionnels DMP et MSSanté, afin de faciliter le partage des informations et documents de santé.



EN PRATIQUE

- Les documents ajoutés dans le DMP par les professionnels de santé sont automatiquement visibles par les patients dans Mon espace santé afin qu'ils puissent les consulter ou les partager avec leur équipe de soins.
- Les professionnels de santé peuvent consulter dans le DMP les documents ajoutés par les autres professionnels de l'équipe de soins ou les patients eux-mêmes.
- Les pharmaciens peuvent notamment accéder aux vaccinations et attestations de vaccination COVID, à l'historique des soins remboursés.
- Les professionnels de santé utilisent leurs messageries MSSanté habituelles pour échanger avec leurs patients qui reçoivent les messages directement sur leur messagerie intégrée à Mon espace santé.

LE DMP, UN OUTIL AU SERVICE DE LA COORDINATION DES SOINS

En centralisant les informations de santé d'un patient, le DMP renforce la collaboration entre tous les professionnels de santé, en ville comme à l'hôpital, et facilite le suivi des patients. Son usage est particulièrement pertinent dans les cas suivants :

Un patient se présente pour la première fois dans votre officine

✔ Les documents stockés dans son DMP, dont ses traitements en cours ou son profil médical s'il l'a ajouté comme document, vous permettent de connaître immédiatement les informations essentielles le concernant. Vous pourrez notamment lui indiquer les précautions à prendre et les médicaments contre-indiqués dans le cas d'une automédication.

Vous vaccinez un patient contre la grippe saisonnière

✔ Avec l'automatisation des flux entre les logiciels de gestion d'officine et le DMP, une vaccination saisie dans votre logiciel sera automatiquement ajoutée au DMP du patient et visible dans son profil Mon espace santé.

Un de vos patients a une maladie chronique, comme le diabète

✔ Le DMP facilite la coordination entre vous et les autres membres de son équipe de soins (médecin traitant, cardiologue, diététicien…). Vous pouvez ainsi y verser les bilans partagés de médication ou les entretiens pharmaceutiques.

L'un de vos patients est hospitalisé

✔ Le DMP vous permet de retrouver la lettre de liaison pour assurer la continuité des soins à la sortie de l'hôpital.

L'une de vos patientes est enceinte

✔ Un DMP alimenté permet d'assurer un suivi efficace de sa grossesse, en accédant aux résultats des examens pratiqués par son équipe de soins ainsi qu'à ses vaccinations et traitements. Il est également possible d'échanger régulièrement avec elle *via* la messagerie de santé intégrée à Mon espace santé. Par exemple, en lui adressant les différents documents ou liens utiles pour un meilleur suivi de sa grossesse.

Comment alimenter et consulter le dossier médical de Mon espace santé (DMP) ?

✔ Pour consulter le DMP d'un patient vous devez vous munir de **votre carte de professionnel de santé (CPS)**. **Vous pouvez également utiliser votre e-CPS** pour une consultation *via* le web DMP et prochainement pour une consultation directement *via* votre logiciel.

✔ Vous ne pouvez consulter **que les données strictement nécessaires à la prise en charge de votre patient,** dans la limite des règles fixées par la matrice d'habilitation du DMP consultable en ligne (www.dmp.fr/matrice-habilitation).

✔ Votre première consultation et toutes les actions suivantes sur le DMP sont visibles par votre patient dans son profil Mon espace santé.

✔ **Avec le Ségur du numérique,** la majorité des logiciels de gestion d'officine sont mis à jour pour rendre l'alimentation du DMP simple et fluide.

✔ La rémunération sur objectifs pour le développement du numérique en santé et l'amélioration de l'accès aux soins (Rémunération « numérique et accès aux soins » ou REMU NUM) permet aux pharmaciens de **bénéficier de financements supplémentaires** dans le cadre des usages des outils numériques.

GRÂCE À LA MESSAGERIE DE MON ESPACE SANTÉ, FACILITEZ LES ÉCHANGES AVEC VOS PATIENTS.

Utiliser votre messagerie MSSanté pour communiquer avec vos patients, c'est **la garantie d'échanges sécurisés, rapides et tracés.** La messagerie sécurisée de santé vous permet par exemple d'adresser des informations sur la prise en charge d'une pathologie ou des recommandations sur le suivi d'un traitement.

Étape 1 : Invitez votre patient à activer Mon espace santé

Lors de son passage à l'officine, proposez à votre patient d'activer son profil s'il ne l'a pas déjà fait.

C'est aussi l'occasion de souligner les avantages de la messagerie sécurisée intégrée à Mon espace santé, aussi bien en termes de fluidité des échanges que de sécurité des données.

Étape 2 : Dès que votre patient a activé son espace, ouvrez la conversation en lui adressant un premier message

Votre patient recevra un e-mail à son adresse personnelle (connue de l'Assurance maladie) lui indiquant qu'il a reçu un message sécurisé sur sa messagerie Mon espace santé.

Étape 3 : Choisissez le moment approprié pour clôturer l'échange

Pour mettre fin à un échange, il suffit d'indiquer [FIN] dans l'objet du message de réponse, en reproduisant à l'identique les crochets et les majuscules et sans rien ajouter d'autre dans l'objet.

CAS PARTICULIER : L'ENVOI D'UNE ORDONNANCE PAR UN PATIENT

Prochainement un patient pourra partager avec vous une ordonnance grâce à la messagerie de Mon espace santé. Pour cela il devra se rendre dans la rubrique « Documents » de Mon espace santé pour ouvrir l'ordonnance en question et l'envoyer sur la boîte aux lettres organisationnelle MSSanté de la pharmacie de son choix.

BON À SAVOIR

- ☑ **Pour échanger avec un patient,** vous devez impérativement disposer d'une messagerie sécurisée MSSanté individuelle ou organisationnelle liée à l'officine.
- ☑ **Si le patient s'est opposé à la création de Mon espace santé,** vous recevrez un e-mail automatique vous indiquant que votre message n'a pas pu être distribué. Si votre patient n'a pas activé son profil, il recevra une notification sur son adresse mail personnelle l'invitant à le faire. Il pourra consulter votre message dans Mon espace santé une fois son profil activé.
- ☑ **Les adresses des patients sont toutes composées de la même façon,** sur la base de leur matricule INS (Identité Nationale de Santé) : **matricule INS du patient@patient.mssante.fr**
- ☑ **Le patient peut trouver son adresse de messagerie sur Mon espace santé,** dans la synthèse de son profil médical ou en tête de la rubrique messagerie.

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

Rendez-vous sur ameli.fr pour consulter les articles et les fiches pratiques sur Mon espace santé, le DMP ou la MSSanté. Consulter l'aide en ligne sur le site monespacesante.fr

Contactez-nous par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

3608 Service gratuit + prix appel

Cnam/Studio Graphique - Février 2023